

## Politique | En Lot-et-Garonne, lancement du budget participatif



Après l'installation du Conseil consultatif citoyen et l'instauration d'un droit d'initiative citoyenne, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne vient de lancer son budget participatif qui se monte à 1 million d'€. Les Lot-et-Garonnais âgés de plus de 11 ans ont jusqu'au 31 janvier 2020 pour déposer leur idée de projet sur le site [initiativecitoyenne47.fr](http://initiativecitoyenne47.fr). Seuls les projets d'investissement seront sélectionnés. Ils devront répondre à l'une des six thématiques définies par le Département à savoir « Culture et Patrimoine », « Environnement et Cadre de vie », « Innovation et Numérique », « Mobilité », « Solidarités » et « Sport » ...

Le troisième pilier de la démocratie participative impulsée par la présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, Sophie Borderie, vient donc d'être lancé. Il s'agit du budget participatif dont l'enveloppe financière se monte à 1M€. « Le principe est simple, souligne Jacques Biliric, vice-président en charge de l'économie. Le budget participatif permet aux citoyens de proposer librement des projets qui seront ensuite soumis au vote de la population pour en déterminer la priorisation. Uniquement des projets d'investissement » qui répondront à l'une des six thématiques déterminées par le Département : « Culture et Patrimoine », « Environnement et Cadre de vie », « Innovation et Numérique », « Mobilité », « Solidarités » et « Sport ». 10 % du budget sera réservé à un projet jeune. Le projet qui aura récolté le plus de voix dans chaque canton sera sélectionné. Au final, 21 projets donc émergeront. Mais d'autres idées pourront également être prises en compte jusqu'à épuisement du budget.

### Un planning bien ficelé

Les Lot-et-Garonnais peuvent donc déposer leur projet du 16 octobre 2019 au 31 janvier 2020 sur le site <https://initiativecitoyenne47.fr/> ou en format papier grâce à la fiche disponible en mairie, dans les collèges et à l'Hôtel du Département. « Nous attendons à peu près 1 000 idées au regard de ce qu'a réussi à récolter notre voisin le Gers qui en est le précurseur. » En février/mars, le service Démocratie participative examinera la faisabilité juridique et technique du projet et proposera un accompagnement personnalisé. En avril/mai, une campagne par les porteurs de projets sera lancée, s'en suivra le vote des citoyens. Mi-mai, le dépouillement des votes sera effectué et les projets lauréats annoncés. Enfin, fin mai, le Conseil départemental délibèrera pour attribuer ses subventions.

Pour en informer les Lot-et-Garonnais, le Département organise trois réunions d'informations. La première s'est

tenue le 10 octobre au soir, à la Manoque à Tonneins. « Plus de 200 personnes se sont déplacées pour s'informer, ce qui montre une certaine appétence pour cette initiative », précise Jacques Bilirrit. Les deux autres réunions se tiennent le lundi 14 octobre, à 19 h 00, à l'Hippodrome du Passage et le mardi 15 octobre, à 19 h 00, Salle du Palay à Pujols.

*Dépôt des idées de projets du 16 octobre au 31 janvier sur <https://initiativecitoyenne47.fr/>*



Sybille Rousseau

*Crédit Photo : SR*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 11/10/2019*

*[Url de cet article](#)*